



LA COLLECTE ET LE STOCKAGE DE L'AMIANTE A THIEULLOY L'ABBAYE (CLASSE 2)

Une volonté politique d'innovation

Le SMITOP

Syndicat Mixte Interdépartemental de Traitement des Déchets de l'Ouest Picard

Le contexte et les enjeux : deux syndicats pour la maîtrise de la filière

En 1982, quatre cantons, puis trois autres, se réunissent en syndicat (aujourd'hui le SIROM des 7 cantons), et créent un centre de stockage sur le site de Thieulloy.

Puis en 1996, dans un souci de préservation de l'environnement, c'est la naissance du centre de tri, avec la mise en place de la collecte sélective, et la construction d'une nouvelle déchetterie. Depuis ces dernières années, on assiste à une véritable volonté politique d'être innovant, en 2001 la Communauté de Communes de la Picardie Verte (Oise) rejoint en effet le SIROM pour créer le Syndicat Mixte Interdépartemental de Traitement des Déchets de l'Ouest Picard (SMITOP). Le but est d'optimiser les moyens au niveau du traitement, puisqu'il y a davantage d'habitants desservis: 61 000 habitants pour le SIROM des 7 Cantons (collecte), et 91 000 habitants pour le SMITOP (traitement). Ainsi, l'objectif d'une plus grande maîtrise de la filière des déchets ultimes est atteint.

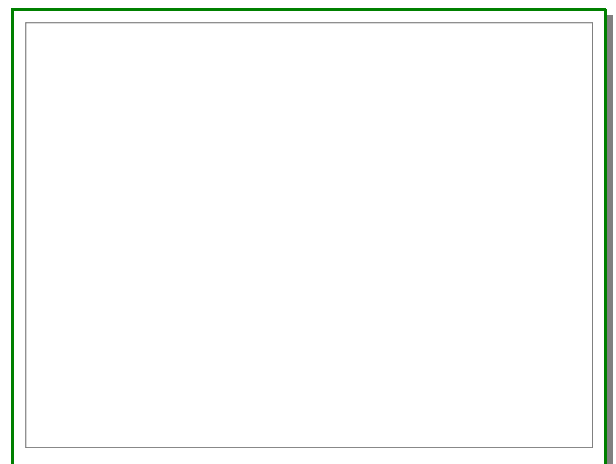
En même temps, en 2001, c'est l'extension du centre de stockage, avec un outil de traitement de l'amiante: un casier spécifique à l'enfouissement. Les trois déchetteries du territoire (Hallencourt, Loeuilly et biensûr Thieulloy) y apportent leurs déchets amiante-ciment. Le site de Thieulloy-l'abbaye une installation de classe 2. Il reçoit l'amiante lié à des matériaux qui lorsqu'ils deviennent des déchets, sont classés déchets ménagers et assimilés (matériaux plaques ondulées, ardoises en amiante-ciment, dalles vinyles amiante).

La description de l'action

La collecte est gratuite pour les particuliers du territoire. La spécificité est dans l'ouverture également aux professionnels, pour un prix de 61 Euros la tonne.

Les déchets d'amiante arrivent en déchetterie sous deux modes:

- Les particuliers apportent leurs plaques, disposées sur palettes par le personnel. Elles restent en déchetterie un à deux jours (le temps de remplir les palettes), puis sont mises sous film par les gardiens de la déchetterie.
- Les professionnels doivent déjà avoir filmé et étiqueté leurs déchets sur le lieu de production et avant le transport.





Les palettes sont ensuite apportées au centre d'enfouissement (deux à trois palettes par semaine). Les casiers qui les accueillent sont à une profondeur de 5 ou 6 mètres, et sont recouverts de terre végétale pour limiter à long terme l'envol de fibres et de poussière. Les servitudes d'utilité publique mentionnent évidemment l'emplacement du stockage d'amiante.

A ce jour, le traitement se fait dans les conditions requises. La seule difficulté réside dans le contrôle à la réception des déchets: la tentation de certains professionnels, normalement chargés de l'évacuation des déchets dus à leurs travaux, est de les imposer à leurs clients, et bénéficier ainsi de la gratuité d'élimination.

Les résultats

En 2004, 42 tonnes de déchets amiante ont été traitées.
En six mois, du 1er janvier au 30 juin 2005, ce sont près de 49 tonnes.

Depuis le 1er janvier 2005 et jusqu'au 25 octobre 2005, le SMITOP a traité 81 tonnes de déchets d'amiante.

Cette forte augmentation est la preuve d'une véritable attente en matière de stockage.

Rappelons qu'en France, les déchets d'amiante-ciment récupérés sont estimés à 400 000 tonnes/an.

Les éléments de coût

Il est difficile d'analyser le coût spécifique du traitement de l'amiante, en moyen matériel et humain, dans la mesure où il n'est pas isolé du reste du budget.

Très peu de personnes, de temps et de moyens sont mobilisés. Au niveau de la collecte, c'est le gardien de la déchetterie qui s'occupe de la réception des matériaux. Pour le traitement, le personnel du centre d'enfouissement est le même que celui de la plateforme de compostage. Enfin, les moyens consistent seulement en des chargeurs (à fourche pour le maniement des palettes, ou à godet pour recouvrir de terre après enfouissement).

Les coordonnées de l'action	Personne à contacter
Adresse: SIROM - SMITOP Route Nationale 80640 Thieulloy-l'Abbaye	Nom: Adiouma SOW Tél.: 03 22 90 10 59
Mail: sirom.7.cantons@wanadoo.fr	